

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

«CHAMPS »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE « CHAMPS »

Séance du « DATE SEANCE »

L'an deux mil « ANNEE » et le « DATE et MOIS » à « HEURE », le conseil municipal de la « commune/collectivité » légalement convoqué, s'est réuni à/dans « LIEU » sous la présidence de séance de « CIVILITE –PRENOM - NOM – FONCTION »

Date de convocation :

Nombre de membres :

- En exercice : « NOMBRE »
- Présents : « NOMBRE »
- Votants : « NOMBRE »

Présents : « LISTER LES NOMS »Excusés : « LISTER LES NOMS »Secrétaire de séance : « NOM »**OBJET : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION CONSEIL ET ASSITANCE EN
RECRUTEMENT SUR POSTE PERMANENT**

Le Centre de gestion de l'Eure, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires financées par le prélèvement d'une cotisation, et comme l'y autorise la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, développe au service des collectivités territoriales et établissements affiliés des prestations facultatives en vertu des articles 22 à 26-1 de cette même loi. La présente prestation est actuellement proposée dans le cadre d'un financement par la cotisation additionnelle.

La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de la **mission conseil et assistance en recrutement sur poste permanent** proposée par le CDG 27.

DECISION DU CONSEIL « type de conseil » SUR QUOI STATUANT LE CONSEIL « TYPE DE CONSEIL » DECIDE « A L'ISSUE DU VOTE /A L'UNANIMITE » :

- D'autoriser Monsieur « TITRE » à signer la convention susnommée avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément aux modalités établies dans cette dernière.
- D'autoriser Monsieur « TITRE » à effectuer toutes formalités afférentes.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivre la signature.

« LE MAIRE OU LE PRESIDENT »

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 – Fax : 02 32 31 35 77
Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr